

APPROBATION DU BILAN ET DU COMPTE PERTES ET PROFITS 2018 DE LA FONDATION INTERCOMMUNALE DES COMMUNES DE BARDONNEX, CAROUGE, TROINEX (a) ET DE L'ASSOCIATION DE L'EMS « RÉSIDENCE DE DRIZE » (b)

Considérant,

- l'article 30, alinéa 1 lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- l'article 20 des statuts de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex,
- le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2017 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex et de l'Association EMS « Résidence de Drize » et le rapport sur la vérification des comptes de la fiduciaire Gestoval Société Fiduciaire SA,
- l'assemblée générale du 23 avril 2018 au cours de laquelle les comptes de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex et de l'Association EMS « Résidence de Drize » ont été approuvés à l'unanimité.

Sur proposition du maire et des adjoints,

le Conseil municipal

DÉCIDE

À l'unanimité, soit par 12 voix pour :

a) Fondation intercommunale de Bardonnex, Carouge, Troinex

1. D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2018 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex avec un montant de CHF 1'296'580.88 de charges et de CHF 1'305'234.50 de revenus, le bénéfice s'élevant à CHF 8'653.62.
2. D'approuver l'augmentation de capital nette de CHF 8'653.62.
3. D'approuver le bilan au 31 décembre 2018 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 15'208'994.76.

b) Association EMS « Résidence de Drize »

4. D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2018 de l'association EMS « Résidence de Drize » avec un montant de CHF 9'519'808.14 de charges et de CHF 9'415'419.89 de revenus, la perte s'élevant à CHF 104'388.25.
5. D'approuver la diminution du capital nette de CHF 104'388.25.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2018 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 1'579'098.25.

Bardonnex, le 17 septembre 2019



Benoît GAUD, Président